





2026



Couvert  
MAS4 NITRO P



## Objectifs

-  ➤ **Diversifier le paysage pour favoriser la biodiversité** (petite faune, pollinisateurs, auxiliaires)
-  ➤ **Répondre aux exigences agronomiques** : production plus importante de biomasse, couverture permanente des sols avec exploitation racinaire maximale (amélioration de la structure et de la vie du sol, apport de matière organique, lutte contre l'érosion)
-  ➤ **Planter des espèces relais pour l'hiver** (vesce commune, vesce pourpre, moutarde brune, trèfle incarnat)
-  ➤ **Restitution importante à la culture suivante**, avec un mélange constitué à plus de 80% de légumineuses.

## Caractéristiques du mélange

### Composition : 5 espèces

- Une floraison avant hiver, si semis précoce avec la phacélie et moutarde
- Relais au printemps avec les vesces et le trèfle incarnat

### Durée de vie

5 mois (jusqu'à 7-8 mois si prolongé)

## Itinéraires techniques

### Prérequis avant implantation

Toutes conditions de sols  
Plutôt semis direct  
(possible également à la volée, avec un travail du sol superficiel par la suite, pour le recouvrement des graines)  
Tous secteurs

### Semis

De mi août à mi octobre  
  
Recommandation : semis direct dans les 48 heures après récolte. Privilégier un semis en ligne à une profondeur de 1cm minimum. Bien mélanger les semences pour obtenir un semis homogène.

Densité : 15kg / ha

### Gestion après implantation

Destruction simple, mécanique étant suffisant.  
Si forte biomasse, possible d'utiliser le broyage

# Eligibilité

## Parcelles concernées pour bénéficier de l'aide d'Ohé la Terre

**Conditions requises :** le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire SUD-OUEST suivant la cartographie d'OHE LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.

Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHE LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

## Surface totale des parcelles concernées par la demande

**Conditions requises :** de 5 à 30ha maximum pour l'ensemble des couverts (MAS 4EXPERT BEE CD + MAS4 NITRO P)

## Mélange autorisé

**Seul le mélange ci-dessous est autorisé.** Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entraînera l'annulation du remboursement.

*Mélange MAS4 NITRO P:*

Espèces	%	nbr graines/m <sup>2</sup>	% nbr graines
Phacélie	10	84	37,1%
Trèfle Incarnat	22	81	35,8%
Moutarde Brune	8	45	19,9%
Vesce Commune	35	8	3,5%
Vesce Pourpre	25	8	3,5%
TOTAL	100	226	100

## Distributeurs fournissant le mélange

VEGA\*MAISADOUR  
AGRALIA  
AGRISERVICES 640

## Semenciers fournissant le mélange

MAS SEEDS

## Versement de la subvention

### Investissement

Coût moyen à l'hectare	65€ HT / ha
Participation Ohé la Terre	30€ HT / ha
Reste à charge	35€ HT / ha (env. %)

## Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 1<sup>er</sup> Juin et le 30 septembre 2026, pour tout le monde  
Priorité aux nouveaux demandeurs (qui n'ont jamais bénéficié de l'action couvert) jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet puis 1<sup>er</sup> arrivé 1<sup>er</sup> servi jusqu'à épuisement du budget  
Le versement du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre

## Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur.

L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges.

Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- être localisé sur le secteur SUD-OUEST
- utilisation du mélange éligible et respect des densités de semis
- surface comprise entre 5 et 30 ha

Les justificatifs sont transmis, à savoir :

- la facture d'achat des semences de couverts
- un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention OHE LA TERRE)